

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/07/2021

Dossier complet le :

08/09/2021

N° d'enregistrement :

2021-5482

### 1. Intitulé du projet

Création du lotissement "Le Petit Faubourg", sur la commune de Nuillé-sur-Vicoïn (53) en extension du lotissement de la Ligonnière

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOFIAL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

3 9 2 0 4 2 0 4 0 0 0 0 2 3

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b)	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher [...] ou l'emprise au sol [...] est supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente opération consiste à réaliser, sur le territoire communal de Nuillé-sur-Vicoïn, l'aménagement du lotissement du Petit Faubourg (2.15 ha), dans le prolongement du lotissement communal existant de la Ligonnière (3.60 ha). Ces deux lotissements sont considérés comme un même projet au sens de l'article L.122-1 III du code de l'environnement.

La présente demande d'examen au cas par cas porte donc sur la surface cumulée des deux lotissements, soit 5.75 ha.

Il s'agit d'une opération d'aménagement à vocation d'habitat comprenant la création de 29 nouveaux logements individuels et 1 îlot de 5 ou 6 logements sociaux. Ils viennent compléter les 51 logements du lotissement de la Ligonnière, réalisé en 3 tranches.

Par ailleurs, le projet prévoit :

- l'agrandissement du bassin de gestion des eaux pluviales existant pour lui permettre de tamponner les eaux de l'ensemble du projet (agrandissement déjà prévu dans le dossier de déclaration Loi sur l'Eau de la Ligonnière)
- la création de 23 places de stationnement visiteurs (Petit Faubourg), en complément des 41 places du lotissement de la Ligonnière.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'urbanisation du site répond aux objectifs suivants :

- Répondre à la demande locale en logements
- Assurer l'intégration urbaine du futur quartier dans le secteur nord de la commune.
- Préserver des cheminements doux et des espaces naturels (bocage) pour la qualité de vie de la population
- Créer un cadre de vie agréable par des aménagements paysagers et des cheminements piétons.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

L'opération d'aménagement se déroule en plusieurs grandes étapes.

- terrassements et travaux préparatoires dont nettoyage du terrain,
- Réalisation des voiries et des réseaux (EU, EP, AEP, électricité, télécoms, ...)
- Aménagements paysagers

Puis les travaux seront réalisés lot par lot, en fonction de l'arrivée des nouveaux habitants.

Le programme du lotissement du Petit Faubourg prévoit 34 à 35 nouveaux logements (surface plancher prévisible : 6400 m<sup>2</sup>) répartis en :

- 29 lots individuels
- 1 îlot collectif de 5 à 6 logements

Il vient en complément du programme du lotissement de la Ligonnière :

- 23 logements pour la tranche 1 (en cours d'aménagement) (surface plancher : 4025 m<sup>2</sup>)
- 28 logements pour les tranches 2 et 3 (surface plancher : 5300 m<sup>2</sup>)

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement terminé, il n'y aura plus de travaux.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à :

- permis d'aménager pour la tranche 1 du lotissement de la Ligonnière (n°5316815K3001 accordé par AP le 22/01/2016)
- permis d'aménager pour les tranches 2 et 3 du lotissement de la Ligonnière (n°5316821K3001 accordé par AP le 11/06/2021)
- déclaration Loi sur l'Eau au titre du R 214-1 du code de l'environnement, rubriques 2.1.5.0, pour l'ensemble du projet (Ligonnière tranche 1 + Ligonnière tranche 2 et 3 + Petit Faubourg) (novembre 2015).

Il fera l'objet d'un permis d'aménager pour le lotissement du Petit Faubourg et d'un Porter à Connaissance auprès de la DDT pour l'extension (déjà prévue et déclarée) de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale	5,75 ha
Surface plancher totale	15 725 m <sup>2</sup>
Nombre total de logements prévus	86 logements
Nombre total de places de stationnement prévues	64 places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Nuillé-sur-Vicoin  
A l'Ouest du lieu-dit "La Hervetterie"  
et de la zone agglomérée

Section Cadastre : E  
Parcelles cadastrale :  
Ligonnière 1 : n°677 à 709 et 710p  
Ligonnière 2 : n°710p  
Petit Faubourg : n°656p et 658p

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 47' 24" O Lat. 47 ° 59' 10" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Le dernier permis d'aménager du lotissement de la Ligonnière (tranche 2 et 3) a été accordé le 11/06/2021 (PA n°5316821K3001). La présente modification concerne l'extension de ce lotissement vers le Nord.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 de la Vallée du Vicoin se trouve à environ 1 km en aval du projet (en suivant le réseau hydrographique). Grâce aux mesures de gestion des eaux pluviales mises en œuvre et grâce au traitement des eaux usées générées par la station d'épuration, la qualité de l'eau de cette ZNIEFF ne sera pas impactée par le projet. (voir annexe n°9)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 secteurs de "Zone humide ou mare à préserver ou à reconquérir" sont identifiés dans l'OAP du PLUi de Laval Agglomération le long du fossé à l'Est du projet. Pour préciser leur délimitation, un inventaire conforme à la réglementation en vigueur a été réalisé par le bureau d'études DMEAU. Aucune zone humide n'a été délimitée dans l'emprise du projet (voir Annexe n°10). Néanmoins, dans le cadre du projet ces 2 secteurs seront maintenus en espaces verts et aménagés pour créer une noue humide (voir annexe n°11 pour plus de précisions)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le "Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume" (FR5202007). Il se situe à plus de 21km du projet à vol d'oiseau. D'un point de vue hydrologique, le site Natura 2000 connecté le plus proche se trouve à plus de 39 km en aval (Basses vallées angevines).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est l'étang de Gouillas et ses abords (53 SI 16 a). Il se trouve à plus de 7 km du projet. Il ne sera donc pas impacté.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation du nombre de logements induit une augmentation de la consommation en eau potable. Pour les habitants de Nuillé-sur-Vicoin, la production et la distribution d'eau potable est assurée par Laval Agglomération. L'eau brute est pompée principalement dans la Mayenne (prises d'eau de Changé et Saint-Jean-sur-Mayenne). Des captages viennent compléter l'alimentation en eau (Ahuillé, Argentré, Chalons du Maine, Louverné et Saint-Berthevin).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déblais qui seront stockés en décharge. La terre végétale sera quant à elle réservée et stockée sur un site extérieur avant réutilisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet étant cultivées, seules les haies bocagères qui entourent la parcelle et la préservation de la qualité des eaux en aval présentent un enjeu pour la biodiversité. Dans le cadre du lotissement de la Ligonnière, la haie centrale et la haie périphérique (est) ont été conservées. De la même manière, les haies qui composent le lotissement du Petit Faubourg seront conservées (voir annexe n°12). La bonne qualité des eaux rejetées sera assurée par la mise en oeuvre des mesures de gestion des eaux pluviales. Le projet n'aura pas d'impact sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des distances qui séparent le projet des sites Natura 2000 alentours, ces derniers ne seront pas impactés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ont/avaient une vocation agricole. Elles sont/étaient en culture (miscanthus).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Nuillé-sur-Vicoin n'est pas concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Nuillé-sur-Vicoin n'est pas concernée par un PPRI ou un PPRMT.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré concerne uniquement des circulations de véhicules légers liées aux déplacements de habitants.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Puisqu'il s'agit d'un aménagement à vocation d'habitat, il ne sera pas source de bruits particuliers. Il n'y a pas de nuisances sonores répertoriées à proximité.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emissions lumineuses limitées aux premières et dernières heures de la nuit. Pas de sources importantes d'émissions lumineuses répertoriées à proximité.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de l'ensemble du projet seront tamponnées dans le bassin végétalisé existant, pour une pluie de référence décennale. Ce bassin sera agrandi conformément à l'étude hydraulique qui sera réalisée et transmise au service police de l'eau de la DDT (Porter à Connaissance). Grâce aux mesures de gestion des eaux pluviales mises en œuvre, les eaux tamponnées et épurées (temps de décantation suffisant) rejoindront le Vicoin sans impacter la qualité de ses eaux et sa morphologie.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant les eaux usées, les habitations relèvent de l'assainissement collectif. Elles seront raccordées à la station d'épuration de Nuillé-sur-Vicoïn (Boues activées, 1083 équivalents habitants) qui rejette les eaux usées traitées dans Il Vicoin, au Nord de la zone agglomérée. La station d'épuration est en mesure de traiter les eaux usées de ce lotissement. Chaque logement fera l'objet d'un contrôle de branchements pour vérifier son bon raccordement sur le réseau d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A vocation d'habitat, le projet générera uniquement des flux de déchets de type déchets ménagers et déchets verts. La collecte et la gestion des déchets sont assurées par Laval Agglomération.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet a entraîné une perte de 3.60 ha de terres agricoles (lotissement de la Ligonnière). Il entraînera à terme la consommation de 2.15 ha supplémentaires. Ce processus a été amorcé et approuvé dans le cadre du PLUi de Laval Agglomération.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**Biodiversité terrestre :** La conservation de 95% des haies bocagères du lotissement du Petit Faubourg (91% pour l'ensemble du projet) (mesure d'évitement) et la plantation de nombreux arbres (compensation) permettent de réduire les effets négatifs du projet sur la biodiversité : au global, le bilan bocager est de +586 ml de haies. La création de 2 noues humides permettra de diversifier les habitats présents et le cortège d'espèces végétales et animales associé. Au global, le bilan des zones humides est de +1000m<sup>2</sup> de zones humides créées (les secteurs "humides" délimités dans l'OAP du PLUi ne correspondent pas à la définition réglementaire d'une zone humide, il ne s'agit donc pas d'une compensation mais bien d'une création de zone humide).

**Milieux aquatiques :** Afin de réduire l'effet de l'imperméabilisation des sols sur le milieu récepteur, le bassin tampon (existant) du lotissement de la Ligonnière sera agrandi et permettra de tamponner également les eaux pluviales du lotissement du Petit Faubourg (mesure de réduction). Le dimensionnement du bassin et la présence d'un ouvrage de sortie avec vanne de fermeture et zone de décantation permettra de réduire les impacts du projet sur la qualité de l'eau du Vicoin et sur sa qualité morphologique. Le projet n'aura donc pas d'impact sur la biodiversité aquatique en aval.

**Santé :** Pour éviter tout effet sur la santé, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets seront assurés par les services de Laval Agglomération, EPCI compétent pour ces thématiques. Un contrôle de branchements eaux usées/eaux pluviales sera réalisé pour chaque habitation afin de vérifier le bon raccordement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après mise en œuvre des mesures d'évitement (préservation du bocage), des mesures de réduction (bassin de gestion des eaux pluviales, contrôles de branchements des eaux usées, traitement des eaux usées par la station d'épuration communale, gestion des déchets par les services de Laval Agglomération), et des mesures compensatoires (plantations de haies), les effets résiduels du projet sur l'environnement sont négligeables. De plus, le projet contribue à répondre à la demande en logements à proximité immédiate de Laval.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, une dispense d'évaluation environnementale semble adaptée à ce projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan des abords en 2013 montrant l'état initial du site avant la réalisation du lotissement de la Ligonnière
Annexe 8 : Contexte hydrographique élargi et localisation de la station d'épuration
Annexe 9 : Localisation du projet par rapport aux ZNIEFF
Annexe 10 : Inventaire des zones humides
Annexe 11 : Précisions sur l'enjeu "zones humides" et sur sa prise en compte par le projet
Annexe 12 : Précisions sur l'enjeu "bocage" et sur sa prise en compte par le projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Mans

le,

26/08/2021

Signature

**SAS SOFIAL**  
1 rue Charles Fabry  
72000 LE MANS  
02 43 43 79 60  
SAS au capital de 2 100 000 €  
RCS Paris B 392 042 040